

## COURSES :

- Participation : Les épreuves sont ouvertes à toute personne née : en 2014 et après pour le 1 km - en 2010 à 2013 pour le 2.3 km – en 2015 et avant pour le 5 km Trith Color, 2011 et avant pour le 5 km et 2009 et avant pour le 10 km.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation. Le Contrôle médical est indispensable- avant l'épreuve, chaque participant s'engage à vérifier son état de santé et à souscrire une assurance "responsabilité- individuelle-".

- Assurance : "Responsabilité civile" Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de La MAIF : contrat 4121633J.
- Parcours : Mesuré par un Officiel selon les normes F.I.A.A. Circuit empruntant les artères de la Ville, les berges de l'étang et du canal de l'Escaut. Le kilométrage sera balisé régulièrement sur le parcours. Les accompagnateurs en bicyclette et mobylette sont interdits.
- Avertissement : si les barrières du passage à niveau se ferment durant la course, les coureurs doivent s'arrêter et attendre l'extinction des feux rouges pour repartir (code de la route : "les trains sont prioritaires sur les usagers de la route").
- Inscriptions : au service des sports sur des permanences du 22 au 25 avril 2025 de 14h00 à 17h00. Le montant est fixé à :

1 km : 2 € - 2 km : 3 € - 5 km : 8 € - 10 km : 9 € - 5 km Trith Color : 7 €

Elles seront acceptées le jour de la Course, à partir de 7h30, moyennant une majoration de 1,50 €. Clôture ferme 1 heure avant le départ de l'épreuve choisie.

**En espèce ou chèques libellés à l'ordre de : « La COT Course de la Paix ».**

Sur internet au lien suivant :

<https://in.njuko.com/course-de-la-paix-2025>



### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**Conditions de licence et santé des pratiquants (uniquement pour les courses chronométrées):**

**Conformément la réglementation des courses hors stade 2025**

#### 1. Personnes mineures

**La participation des mineurs à une compétition est soumise :**

- Soit à la présentation à l'organisateur d'une licence Athlé Compétition Entreprise\*, Athlé running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

\*Nota : conformément aux Règlements généraux de la FFA (Art 2.5Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraités, à leur conjoint et enfant

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

## **2. Personnes majeures**

**Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :**

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;

- D'une attestation (papier, électronique ou type QR code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via la plateforme dédiée <https://pps.athle.fr/>. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

**Les étrangers doivent également établir un PPS pour leur participation**

**Nota : la présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée**

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Dossards : les dossards ne seront en aucun cas envoyés au domicile des coureurs. Ils devront être retirés individuellement le 7 Mai au service des sports (situé à côté de la mairie) entre 8h30 et 12h00 et 13h30 et 17h00 ou le jour de la course, à partir de 7h30, au restaurant scolaire (situé derrière la mairie). Jusqu'à l'arrivée, le coureur doit porter, sur la poitrine, le dossard maintenu par 4 épingles qui doit être visible dans son intégralité. L'absence de dossard entraînera l'exclusion de la course et la disqualification du coureur. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription- n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu- ou

provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié- en cas d'accident face à ce type de situation.

- ❑ Départs et Arrivées : Place Roger-Salengro (près de la Mairie) : 5km et 10km : 9h00 – 1km : 10h30 - 2km : 10h45 – 5km trith Color: 11h15 - pour les concurrents en fauteuil roulant (port du casque et des gants obligatoires), pour les concurrents en joëlettes et vélo pousseur, (port du casque obligatoire) avec 6 accompagnateurs maximum : départ 10 minutes avant le départ de chaque épreuve.
- ❑ Ravitaillements : 2 postes de ravitaillement.
- ❑ Assistance médicale : poste de secourisme, docteur.
- ❑ Environnement : Respectons la nature « Gardons nos détritits jusqu'à l'arrivée. Des poubelles attendent »
- ❑ Sécurité : chaque intersection de voies de circulation sera protégée par un ou des signaleurs.
- ❑ Le temps : Visible à l'arrivée par affichage électronique.
- ❑ Classements : Le classement Scratch et par catégorie sera réalisé grâce à une puce électronique intégrée au dossard pour le 1km, le 2km, le 5km et le 10 km  
Le 5km Trith Color est non classé et non chronométré.  
Un classement spécifique handisport sera établi. Résultat dans l'heure qui suivra l'arrivée de la dernière course.
- ❑ Vestiaires : Les coureurs ont accès aux vestiaires et aux douches du stade Edmond DELEPINE, complexe sportif Jean-Marie CANONNE.
- ❑ Animation : animateur présent.
- ❑ Parkings : A proximité du départ et de l'arrivée : "Parking S.N.C.F.", près de la Gare, Complexe Sportif « Jean-Marie Canonne ».
- ❑ Droit à l'image : Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.
- ❑ Résultats : A partir de 11h00, début de la proclamation des résultats et de la remise des récompenses, Place Roger-Salengro.  
Résultats sur [www.trith.fr](http://www.trith.fr) et <http://www.lnpca.org>.
- ❑ Contrôle : Toute course peut faire l'objet d'un contrôle inopiné antidopage.
- ❑ Récompenses : à chaque arrivant des cinq épreuves : un cadeau. Nombreuses coupes dans chaque catégorie.

**Nombreux lots de valeur par tirage au sort des dossards Place Roger Salengro vers 13h  
présence indispensable au moment du tirage et être en possession d'une pièce d'identité avec photo.**

- Annulation course : En cas de force majeure, de circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Mesure applicable pour le participant qui se trouverait dans l'impossibilité de prendre part à la course quel qu'en soit le motif.

**RENSEIGNEMENTS :**

03.27.24.69.23 OU 03.27.24.69.32 E-MAIL : sporttrith@trith.fr

**CATEGORIES D'AGES : L'ANNEE DE NAISSANCE FAIT FOI POUR TOUT LITIGE**

**Masculins / Féminins**

Masters.....	1990 et avant
Séniors.....	1991 à 2002
Espoirs .....	2003 à 2005
Juniors .....	2006 à 2007

**Masculins / Féminins**

Cadets.....	2008 à 2009
Minimes.....	2010 à 2011
Benjamins.....	2012 à 2013
Poussins .....	2014 à 2015
Ecole d'athlé .....	2016 à 2018
Baby athlé .....	2019 et après

## BULLETIN OFFICIEL INDIVIDUEL D'INSCRIPTION DE LA COURSE DE LA PAIX LE 8 MAI 2025

ATTENTION : Tout bulletin d'inscription non signé sera mis en attente. Le coureur ne pourra obtenir son dossard qu'après avoir signé ce bulletin.

Seuls les clubs, associations ou entreprises dont les membres sont licenciés FFA peuvent établir une inscription collective de leurs adhérents.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la MAIF : contrat n°4121633J. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

*Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films et tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté" n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr).*

*Je soussigné .....père, mère ou représentant légal  
autorise mon enfant à participer. Je m'engage à prendre connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.*